

DECISION N°D-2025-051

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ECOLE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME DE L'OUEST POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN DISPOSITIF DE SECOURS TERRESTRE ET AQUATIQUE A L'OCCASION DU FESTIVAL BD

Le Maire de la commune de Carrières sur Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2024/011 du 5 février 2024 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant la nécessité de signer avec « l'Ecole de Sauvetage et de Secourisme de l'Ouest » une convention pour un dispositif de secours terrestre et aquatique à l'occasion du festival BD

DECIDE

- Article 1 :** de signer une convention avec « l'Ecole de Sauvetage et de Secourisme de l'Ouest », située au 66 Rue Jules Ferry, 78360 MONTESSON pour la mise à disposition d'un dispositif de secours terrestre et aquatique à l'occasion du festival BD le samedi 24 et le dimanche 25 mai 2025 à Carrières-sur-Seine.
- Article 2 :** de préciser que le montant s'élève à 1 000 € TTC et que les crédits seront prélevés sur l'exercice 2025.
- Article 3 :** dit que la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.
- Article 4 :** Ampliation :
- Monsieur le sous-préfet de St Germain-en-Laye
 - Monsieur le Trésorier

Fait à Carrières-sur-Seine, le 31/03/2025

Le Maire,

Arnaud de Bourrousse

